

Savez-vous que l'air intérieur peut être pollué ?

Afin de préserver notre santé et d'améliorer notre cadre de vie, la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public est obligatoire. Elle repose sur un diagnostic des moyens d'aération, la mise en place de bonnes pratiques et/ou l'évaluation de la qualité de l'air.

Combien de temps passons-nous à l'intérieur ?



- Nous passons près de 90 % de notre temps à l'intérieur (domicile, bureau, écoles, transports, magasin...), où nous sommes exposés à un cocktail de polluants.
- L'air extérieur est généralement plus pollué que l'air intérieur.
- Dedans/dehors, les sources de pollution sont nombreuses, il faut les limiter.

Quelles peuvent être les sources de pollution intérieure ?

- Activités des occupants : entretien ménager, colles, peinture, bougies, tabac, chauffage...
- Bâtiment : produits de construction et de décoration, (peintures, revêtements...), moyens de chauffage, équipements...
- Apport de l'air extérieur (transport routier, chauffage domestique, industries)
- Apport des sols (pollution, radon...)



Puis-je agir pour améliorer la qualité de l'air chez moi ?



Des gestes simples à la portée de tous

- Aérer plusieurs fois par jour, vérifier le fonctionnement de votre ventilation
- Choisir des produits de bricolage, construction, décoration et entretien peu émetteurs de polluants
- Installer des moyens de chauffage peu polluants
- Préférer des modes de transports doux ou le co-voiturage

En savoir plus avec le « guide de la pollution de l'air intérieur » de l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES).